

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis

AUBIGNY

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Fait à Corbie,
Le Président,



Révisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020



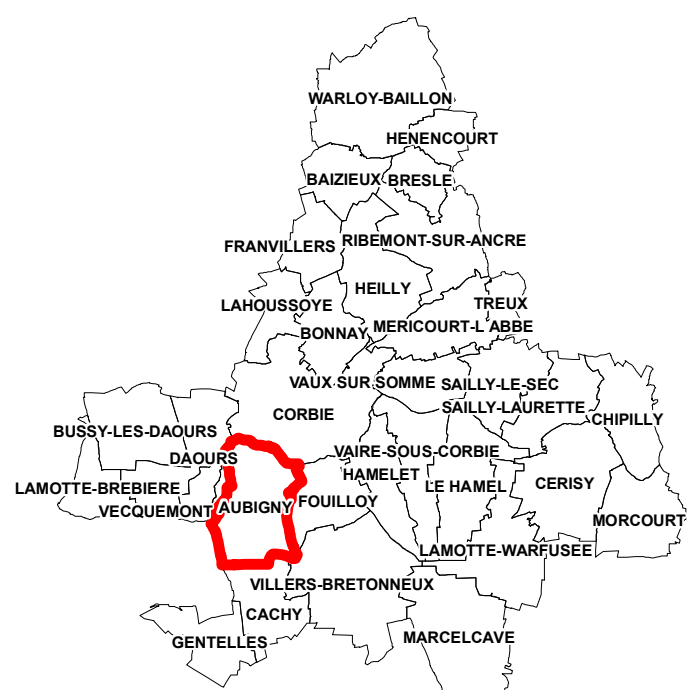
Haute-de-France (Département)
2 rue des Maitres
59000 Valenciennes
Tél. 03 20 37 30 30

Seine-Normandie Le Havre
28 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 50 08

Grand Est
Rue de la République
54000 Nancy
Tél. 03 83 34 50 01

Val de Loire
Zone Industrielle
41000 Blois
Tél. 02 41 51 98 50

Seine-Normandie Evreux
Rue de l'Industrie
27000 Evreux
Tél. 02 32 32 99 12



Légende

- Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme
- Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :**
- Zone inondable de type 1
 - Zone inondable de type 2
 - Zone inondable de type 3
 - Zone inondable de type 4
- Eaux pluviales :**
- Axes de ruissellement artificiels
 - Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale
- Périmètres de protection des captages :**
- Périmètre de protection des captages immédiat
 - Périmètre de protection des captages rapproché
 - Périmètre de protection des captages éloigné

